



UNSA Education

Immeuble Jacques Lemerrier

5 avenue de la palette

95000 Pontoise

Monsieur le Directeur Académique

Immeuble Le Président

2 A Avenue des Arpents

95525 Cergy Pontoise Cedex

Pontoise, le 22 mars 2020

Objet : point de situation de la crise du COVID-19

Monsieur le Directeur Académique,

La grave crise que notre pays traverse vient nous rappeler, s'il en était besoin, que seuls des services publics de qualité, avec des personnels formés et équipés, peuvent assurer la continuité : sanitaire, pédagogique, juridique...

La mise en place de cette continuité se heurte à l'école comme à l'hôpital aux mêmes difficultés : insuffisance de la protection des personnels, insuffisance et/ou vétusté du matériel, insuffisance de la formation ...

Cette crise sanitaire exacerbe les inégalités sociales et la continuité pédagogique devient discontinuité pour beaucoup d'élèves qui n'ont pas accès à internet ou ne sont pas en possession d'outils numériques sans que d'autres alternatives leur soient proposées.

L'UNSA Education vient donc vers vous pour effectuer un point d'étape de la gestion de la crise du COVID-19.

Nous voudrions connaître les conditions de la continuité administrative de la DSDEN du Val d'Oise ? En effet, l'UNSA Education souhaiterait savoir quelles sont les modalités de maintien des différents CTSD ? Ces commissions auront-elles lieu en visioconférence pour assurer la reprise du service public d'éducation nationale après la crise sanitaire ?

De plus, nous souhaiterions connaître quelles sont les modalités envisagées :

- pour assurer la transmission des demandes de mi-temps, disponibilités et commission de décharge totale ? L'UNSA Éducation vous propose de maintenir ces différents temps administratifs à distance,
- pour assurer le mouvement intradépartemental 2020 ? Comment va être présentée la circulaire aux équipes pédagogiques ?

Pour l'heure, l'UNSA Éducation tient également à vous alerter sur une application très rigoureuse des consignes rectores par certain.e.s IEN. Nous sommes destinataires depuis lundi 16 mars 2020 de mails qui mettent une pression inutile sur les épaules des équipes pédagogiques en expliquant que certain.e.s collègues pourraient être réquisitionné.e.s voire même auraient la capacité de laisser leurs propres enfants, âgés de bien moins de 16 ans, seuls au domicile familial. Ceci n'est pas acceptable pour l'UNSA Éducation.

Enfin, quelles sont les consignes sanitaires applicables lors des regroupements d'élèves ? Pour l'UNSA Éducation, il est primordial d'assurer des conditions

d'hygiène les plus optimales possibles, autant pour nos collègues que pour les enfants dont ils vont avoir la charge. Nous demandons donc la mise à disposition de masques, de gants et de gel hydroalcoolique en quantité suffisante.

Dans l'attente d'un retour de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, nos respectueuses salutations.

Sophie Laroche, secrétaire départementale UNSA Education 95

Thomas Saubaber, secrétaire départemental SE UNSA 95